

Règlement du *jeu concours Couronne de Noël* organisé par *Nature & Autonomie* (TSA Publications SA)

Article 1 - Organisation

TSA Publications organise le jeu concours du 8 décembre 2022 au 19 décembre 2022.

Article 2 – Participants et conditions de participation

Le *jeu concours* est ouvert à toute personne physique majeure ayant souscrit à la newsletter gratuite de TSA Publications SA, nommée *Nature & Autonomie*.

La participation au *jeu concours Couronne de Noël* est gratuite.

Les organisateurs du *jeu concours* et les personnes mineures ne peuvent pas participer à ce *jeu concours*.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Pour participer, la personne devra envoyer une photo de sa Couronne de Noël et renseigner son adresse e-mail.

Article 3 – Dotation

Le *jeu concours* Couronne de Noël est doté de 3 lots identiques, d'une valeur global de 15€.

- Lot 1 à 3 : Le numéro de *Cueillir, Se nourrir, Se soigner* de décembre 2022 d'une valeur de 5€ (frais d'envoi non inclus).

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par TSA Publications, soit annulés.

Article 4 – Choix des gagnants

Il sera procédé au choix des gagnants le 20 décembre 2022, à Lausanne (Suisse), en présence de la direction de TSA Publications et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Si l'existence d'une tricherie est avérée, la participation de la personne concernée sera considérée comme nulle, sans aucun recours possible.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots 1 à 3 est fixée au 31 janvier 2023.

Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien sans aucun

recours possible. TSA Publications annulera ou remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots seront expédiés par TSA Publications aux gagnants. Les frais occasionnés pour l'expédition des lots restent à la charge de TSA Publications.

Article 6 – Limitation de responsabilité

TSA Publications se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Les éventuels frais liés à la participation au *jeu concours* (frais de port, de timbre ou de communication ou autres) ne seront pas remboursés.

Article 7 – Contestation et litige

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de sept (7) jours suivant la déclaration des gagnants à :

Totale Sante, CS 90006, 59718 LILLE Cedex 9, France

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre du *jeu concours* sont traitées conformément à la loi française du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

TSA Publications supprimera définitivement toutes les données personnelles des participants à l'issue du *jeu concours*.

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant, enregistrées dans le cadre de ce *jeu concours* sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de TSA Publications, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles recueillies les concernant, ils apparaîtront de manière anonymisée sur la liste des participants, et recevront une confirmation de participation par email.